

OFFREZ LE CHÈQUE CADEAU VENDÉE BOCAGE PAYS DE CHANTONNAY

valable sur les pays de Chantonnay, La Châtaigneraie et Pouzauges

193 €/AN/SALARIÉ/ZÉRO CHARGE*

100% Local

*J'offre le Chèque-Cadeau
Vendée Bocage à mes salariés !*

Soutenons

Nos Artisans & Commerçants

CHÈQUE-CADEAU

10 €

N°0001

Validité
1 an à la date d'achat

Nom de l'offrant
Coordonnées
de l'offrant
Téléphone
ÉVÈNEMENT

CHÈQUE-CADEAU VENDÉE BOCAGE
PAYS DE LA CHÂTAIGNERAIE

valable sur les Pays de Chantonnay, La Châtaigneraie et Pouzauges

100% Local

CHÈQUE-CADEAU

10 €

N°0001

Nom de l'offrant
Coordonnées
de l'offrant
Date de validité

Soutenons Nos Artisans & Commerçants

Comité d'entreprises, Chef d'entreprise

OFFREZ

Le CHÈQUE-CADEAU VENDÉE BOCAGE !

C'est une formidable occasion de faire découvrir ou redécouvrir aux bénéficiaires des chèques-cadeaux le commerce et l'artisanat du Pays de Chantonnay, et une opportunité pour vous de participer activement au dynamisme local.

*POUR VOTRE ENTREPRISE :

- Plus efficace qu'une prime.
- Une exonération des charges sociales.
- Une offre souple et économique, sans montant minimum de commande et avec le choix du montant.
- L'assurance de faire plaisir en donnant accès à un large choix de boutiques partenaires (+ de 170 boutiques).
- Une véritable politique d'économie locale et circulaire du Pays de La Chantonnay.

POUR MOTIVER VOS SALARIÉS :

- Plus avantageux qu'une prime.
- Un pouvoir d'achat supplémentaire, exonéré de charges sociales et d'impôts.
- La liberté de choisir et la possibilité de découvrir de nouvelles boutiques.
- Le soutien aux commerces de proximité.

100% achat local



POUR NOTRE TERRITOIRE :

- L'assurance d'une consommation locale en luttant contre l'évasion commerciale.
- Des retombées économiques pour les entreprises du Pays de Chantonnay.

Comment ça marche ?

- 1 Votre CE ou entreprise commande les chèques-cadeaux du Pays de Chantonnay à : chantonnay@cheques-cadeaux-vendee-bocage.fr, ou par adresse postale
- 2 L'association Chèques Cadeaux Vendée Bocage édite vos chèques cadeaux Pays de Chantonnay selon le montant de votre demande. Ils seront à retirer auprès de la Communauté de Communes ou expédiés à votre entreprise. (voir modalités auprès des Chèques-Cadeaux du Pays de Chantonnay).
- 3 Vous motivez vos salariés via le chèque-cadeau que vous pouvez offrir pour 11 évènements/an.
- 4 Votre CE ou entreprise bénéficie d'un avantage fiscal et votre salarié n'est pas imposé sur le montant du chèque-cadeau.
- 5 Vos salariés dépensent dans les magasins et entreprises du Pays de Chantonnay mais aussi de La Châtaigneraie et Pouzauges

Valable sur les 3 Pays



Conditions d'utilisation

1 - UTILISATION NON DÉTERMINÉE HORS ÉVÉNEMENT URSSAF

Pour les occasions de mon choix
(ex : fête du personnel, ancienneté, vacances, etc.)

OU

2 - UTILISATION DÉTERMINÉE - ÉVÉNEMENT URSAFF

Jusqu'à 193 € /an / salarié fixe par l'ACOSS.
Exonération de cotisations et de contributions sociales
si le chèque-cadeau est attribué en relation
avec les événements déterminés par la circulaire ACOSS et
si le montant global des chèques-cadeaux et
cadeaux en nature alloué à un salarié / an
n'excède pas le seuil réglementaire (193 € en 2024).

UTILISATION DÉTERMINÉE ÉVÉNEMENTS URSSAF	Conditions d'exonération sous réserve de justificatif	Montant exonéré de charges sociales en 2024
Naissance	Le salarié bénéficiaire doit être concerné dans l'année civile par l'événement	193 € / salarié / an
Adoption		
Mariage, PACS		
Départ à la retraite		
Fête Sainte-Catherine	La salariée doit être âgée de 25 ans et célibataire dans l'année civile	
Fête Saint-Nicolas	Le salarié doit être âgé de 30 ans et célibataire dans l'année civile	
Fête des mères	Le salarié doit être parent	
Fête pères		
Noël des salariés	L'ensemble des salariés sont bénéficiaires	
Noël des enfants	Les enfants des salariés jusqu'à 16 ans révolus dans l'année civile	
Rentrée scolaire	Les enfants des salariés ayant moins de 26 ans dans l'année civile sous réserve de justificatif de scolarité	

Pour en savoir plus et commander
les Chèques-Cadeaux du PAYS de CHANTONNAY
valable sur les pays de Chantonnay, La Châtaigneraie et Pouzauges
contactez...

Par courrier :

Association Chèques Cadeaux 85
Communauté de Communes
65 Avenue du Général De Gaulle – 85110 CHANTONNAY

Par e-mail :

chantonnay@cheques-cadeaux-vendee-bocage.fr
Association loi 1901 - Déclaration à la sous-préfecture de Fontenay-Le-Comte - W851006767

100% achat local

**Les Chèques-Cadeaux du
PAYS de CHANTONNAY avec :**

UCAC Union des Commerçants et Artisans Céciliens
UCAC Union des Commerçants et Artisans de Chantonnay
UBAC Union de Bournezeau des Artisans et Commerçants
FAC PROUANTAISE Fusion Artisans et Commerçants de Saint-Prouant
Club d'Entreprises du Bassin de Chantonnay
Communauté de Communes du Pays de Chantonnay

Liste des commerces, artisans et services
acceptant le chèque-cadeau comme moyen de paiement sur :
<https://www.cheques-cadeaux-vendee-bocage.fr>

